**Réunion de mobilisation des conseillers prud’hommes employeurs du Rhône
Mardi 13 décembre 2022 – 18h00
Cité des entreprises
60, avenue Jean Mermoz – Lyon 8
(RDC – Salle Marius BERLIET)**

**1/ Déroulé de la soirée :**

**18h00 : Réunion de mobilisation**

**Objectifs de la réunion de mobilisation :**

* Remerciements aux conseillers sortants et accueil des nouveaux conseillers
* Rappel des droits et devoirs des conseillers prud’hommes employeurs
* Modalités pratiques d’entrée en fonctions
* Consignes de vote en vue des AG de janvier 2023 (CPH de Lyon)
* Répondre aux questions
* Faire connaissance

**18h00**: Mot d’accueil de Gilles COURTEIX, président du MEDEF Lyon-Rhône

**18h10** : Prise de parole des présidents des conseils de prud’hommes du Rhône

* David BERNARD, président du conseil de prud’hommes de Lyon
* Jean YERDAMIAN, président du conseil de prud’hommes de Villefranche sur Saône

**18h30** : Prise de parole des présidents des organisations patronales partenaires

* **Denis AZOULAY**, président de l’U2P Rhône et Métropole
* **Gilles COURTEIX**, président du MEDEF Lyon-Rhône
* **Pascal GOUTTENOIRE**, président de la FDSEA du Rhône
* **Franck MORIZE**, président de la CPME Rhône et Rhône-Alpes
* **Anita POUTARD**, présidente de la FEPEM Auvergne-Rhône-Alpes

**19h00** : Cocktail

* Remerciements particuliers à :

**Pierre VION**, conseiller prud’homme depuis 1996 (Givors puis Lyon). Président du CPH de Givors, puis conseiller à Lyon depuis 2009. Président du CPH de Lyon de 2012 à 2019 (8 ans). Membre du conseil supérieur de la prud’homie de 2013 à 2021. Un total de 26 ans de prud’homie.

**Jean YERDAMIAN**, conseiller prud’homme depuis 1990. Président du CPH de Villefranche sur Saône de 2008 à 2022 (14 ans). Un total de 32 ans de prud’homie.

Bienvenue et affirmation de tout le soutien des organisations d’employeurs du Rhône à **Yves SEGUIGNE** (ici présent), appelé à succéder à Jean YERDAMIAN, lors de la prochaine assemblée générale du CPH de Villefranche.

**20h15** : Fin (fermeture des locaux)

**2/ Mot d’accueil de Gilles COURTEIX**

* **Bienvenue** aux représentants des cinq organisations patronales ici présents (MEDEF, CPME, U2P, FDSEA, FEPEM), aux présidents employeurs des CPH de Lyon et de Villefranche et aux présidents de sections, aux membres du Bureau du MEDEF Lyon-Rhône, et aux représentants des branches professionnelles présents.
* **Bienvenue** et merci à vous tous, conseillers sortants ou candidats nouveaux, qui avez vécu ce long processus de désignation, avec toutes les incertitudes qu’il comporte, et qui êtes présents ce soir.
* **Pour les conseillers sortants**, qu’ils repartent dans un nouveau mandat, ou qu’ils cessent leur activité prud’homale, je tiens à vous dire un immense MERCI pour le travail considérable que vous avez accompli bénévolement durant de nombreuses années en vous dévouant pour la cause des entreprises.

Par ce travail colossal, et qui ne bénéficie pas à mon sens de la reconnaissance qu’il mérite, vous avez contribué à faire des conseils de prud’hommes de notre département des juridictions de qualité, reconnues comme telles au plan national par les plus hautes autorités.

J’attache pour ma part, une très grande importance au fonctionnement de la juridiction prud’homale sous sa forme actuelle. Je pense qu’il est sain que les conflits du travail qui naissent dans les entreprises soient réglés par les acteurs du travail eux-mêmes, c’est-à-dire les employeurs et les salariés. Je suis personnellement hostile à toute forme d’échevinage qui aboutirait à faire trancher le litige par un magistrat, certes professionnel, mais très éloigné du monde de l’entreprise, de ses contraintes, de ses usages.

Par le travail que vous avez accompli, vous avez également montré, au fil des nombreuses décisions que vous avez rendues, que les employeurs avec les salariés, savent faire preuve d’un sens des responsabilités suffisant pour, le moment venu, se mettre d’accord pour mettre fin à un conflit, et jouer ainsi le rôle de régulation que l’on attend d’eux.

Au terme d’un mandat de 5 ans, nous tenons à vous remercier tous chaleureusement pour votre dévouement et à vous exprimer notre reconnaissance pour le travail accompli.

A Lyon, mais aussi à Villefranche, après avoir connu une période caractérisée par un nombre croissant d’affaires, ainsi que par un transfert de celles-ci de l’industrie vers le commerce et les activités diverses, vous avez enregistré ces dernières années un reflux lié pour une large part, à la mise en œuvre de la rupture conventionnelle. Ce reflux s’explique aussi par les effets de la loi Macron qui, sur le plan procédural, se font sentir depuis plusieurs années maintenant, contribuant également à cette baisse du contentieux.

Du côté de nos organisations, il nous appartient de mettre en lumière l’importance de la juridiction prud’homale pour les entreprises et de montrer également que la cause de l’employeur mérite d’être défendue aux prud’hommes, car contrairement à une idée encore largement répandue, l’entreprise peut faire triompher le droit devant cette juridiction. De ce point de vue, nous devons considérer que nos meilleurs ambassadeurs pour faire connaitre les prud’hommes aux entreprises sont nos conseillers eux-mêmes. Aussi, je me permets ici de vous solliciter amicalement pour que vous acceptiez de jouer ce rôle chaque fois que vous le pourrez.

Je vous remercie également pour la disponibilité dont vous avez fait preuve. Je mesure en effet l’engagement que représente un mandat prud’homal. Au-delà du temps strictement nécessaire à la tenue des audiences de mise en état, de conciliation et de jugement, nous n’ignorons pas tout le temps qu’il vous a fallu donner, soit dans le cadre de la procédure prud’homale elle-même (réouverture des débats, délibérés, audiences de départage…), soit en dehors de celle-ci, pour les multiples besoins de la cause : rédaction des jugement (y compris sur le temps personnel et familial), réunions de section, sans parler des indispensables séances de formation, gage de la qualité des décisions rendues ; et sans parler du temps nécessaire pour ceux d’entre vous ayant accepté d’assumer la présidence d’une section, voire du Conseil lui-même.

* **Pour les nouveaux conseillers**, vous voilà au seuil d’un mandat aussi exaltant, qu’exigeant. Vos aînés avaient déjà connu les affres d’une candidature « nouvelle formule » caractérisée par le passage de l’élection à la désignation, par l’instauration du critère de la représentativité et par la mise en œuvre d’une parité stricte, à peine de nullité.

Quant à vous, vous en êtes aussi passés par toutes les arcanes d’une procédure administrative « simplifiée », allant de la constitution du dossier à son enregistrement par voie dématérialisée, et passant par la visite du conseil, le passage devant le comité de sélection, la commission des mandats…, sans parler des multiples mails de la DGT ou de vos organisations professionnelles, sollicitant toujours plus d’informations et autres documents… Vous êtes des héros !

Et pourtant, aujourd’hui, tout ne fait que commencer : Vous voilà, 169 conseillers prud’hommes employeurs du Rhône, toutes organisations patronales et toutes juridictions confondues, au seuil d’un mandat de trois ans, pour vivre l’aventure prud’homale dans tout ce qu’elle a de passionnant et de contraignant. Sur la seule liste du MEDEF Lyon-Rhône, vous êtes 31% de nouveaux conseillers. Quelques indications utiles à ce stade :

**Tout d’abord, vous n’êtes pas seuls** : A compter de ce jour, sachez que vous pouvez compter non seulement sur le soutien des organisations professionnelles qui vous ont désignés, mais aussi sur celui de vos chefs de file, que ce soit au sein du conseil ou de la section où vous allez siéger. Je ne rentrerai pas ici dans le détail de cette vie de conseil et de section que vous allez connaitre, laissant aux présidents des deux conseils le soin de vous la présenter.

Tout aulong de votre mandat, **vous serez invités à l’exercer conformément à l’éthique**, non seulement d’un mandataire patronal, mais de surcroît, d’un magistrat. C’est tout le sens du serment qu’il vous sera demandé de prêter officiellement avant votre entrée en fonction. C’est aussi le sens de la lettre de mandat que vous recevrez prochainement, précisant les droits et devoirs d’un mandataire, et à laquelle sera jointe la charte du mandataire. Sachez en effet que pour sa part, le MEDEF Lyon-Rhône adresse systématiquement cette lettre de mandat assortie de cette charte du mandataire, aux 600 représentants qu’il désigne dans les diverses instances du département.

**La formation n’est pas une option** : Elle est obligatoire, et comme je l’ai dit, elle est aussi le gage de la qualité des décisions rendues. Comme vous le savez, notre droit du travail est évolutif, et il est donc nécessaire de se recycler en permanence afin de toujours être « à la page ». Un programme annuel de formation vous sera adressé très prochainement. Merci d’intégrer dès réception les dates de formation dans votre agenda afin de garantir votre présence.

Avant de conclure mon propos, je souhaite formuler pour vous tous des vœux de réussite et d’épanouissement dans ce mandat qui commence. Ce mandat est passionnant et la tâche est exaltante. Vous y trouverez, j’en suis sûr, beaucoup de satisfaction. Comme vous le savez, la juridiction prud’homale est aussi un indicateur avancé du climat des affaires et un baromètre de l’emploi. Vous allez désormais en être les acteurs. Aussi, permettez-moi ici de vous adresser mes très sincères félicitations, ainsi que mes encouragements dans cette nouvelle page qui s’ouvre aujourd’hui pour la plupart d’entre vous.

**3/ Prise de parole des présidents des organisations patronales partenaires (MEDEF, CPME, U2P, FDSEA, FEPEM)**

**Appel à la mobilisation en vue de l’AG du CPH de Villefranche du 11 janvier 2023, et de celle de Lyon du 18 janvier 2023**

**Intervention de Gilles COURTEIX :**

* Notre réunion de ce jour constitue un appel à la mobilisation et à la cohésion du collège employeur autour de ses chefs de file, **David BERNARD** à Lyon, et **Yves SEGUIGNE** à Villefranche
* Ne jamais perdre de vue qu’en tant que conseillers employeurs, vous serez au service de l’intérêt supérieur des entreprises, et que c’est la recherche du bien commun en ce domaine, qui fait toute la noblesse de votre mission
* A Lyon comme à Villefranche, pour l’image de la juridiction auprès des entreprises et de leurs dirigeants, il est important que le collège employeur s’affiche uni et soudé
* En vue des assemblées générales des 11 et 18 janvier, la consigne est donc simple : Serrez les rangs ! Soyez présents aux AG et apportez votre soutien aux candidats présentés par vos organisations
* Respectez les consignes de vote et soyez attentifs aux modalités pratiques des scrutins (Pour les conseillers de Lyon, vous recevrez un courrier à ce sujet dans les tous prochains jours. Pensez en particulier à retourner votre pouvoir, même si vous avez prévu d’être présent afin de vous mettre à l’abri d’un impondérable de dernière minute)
* Merci d’avance de votre mobilisation. Nous vous assurons pour notre part de notre présence à vos côtés.
* Je vous souhaite dès à présent des AG aussi unies et resserrées que possible autour de vos présidents/vice-présidents de conseil et de section

**Interventions de :**

* **Denis AZOULAY**, président de l’U2P Rhône et Métropole
* **Pascal GOUTTENOIRE**, président de la FDSEA du Rhône
* **Franck MORIZE**, président de la CPME Rhône et Rhône-Alpes
* **Anita POUTARD**, présidente de la FEPEM Auvergne-Rhône-Alpes

Merci à tous pour votre présence aujourd’hui. Je vous invite maintenant à partager autour d’un verre un moment de convivialité bien mérité.

**Eléments en vue de l’assemblée générale du CPH de Lyon :**

**Mercredi 4 janvier 2023 11h30 :** Prestation de serment au Palais de Justice (présence obligatoire)

**Mercredi 18 janvier 2023 :**

* **9h00 à 12h00**  Assemblée générale du collège employeur (élection Pt, Pts de section…) présence obligatoire.
* **14h00 à 16h00**Assemblée plénière du conseil
* **17h00 à 20h00** Rentrée solennelle

**Consignes de vote pour l'élection des** **Présidents/VPts du CPH de Lyon pour l'année 2023.**

|  |  |
| --- | --- |
|  Président du Conseil | David BERNARD |
| Président de la Section **ACTIVITES DIVERSES** | Guy LABOPIN |
|  | Suppléante | Elisabeth JUNET |
| Vice-Présidente de la Section **AGRICULTURE** | Monique BLANC |
|  | Suppléante | Christiane RICHE |
| Vice-Président de la Section **COMMERCE** | Georges SERRAND |
|  | Suppléant | Sébastien GRAINDORGE |
| Président de la Section **ENCADREMENT** | Denis-Francois ROUX |
|  | Suppléant | Jean-Pierre QUINCIEU |
| Président de la Section **INDUSTRIE** | Jean-Claude RUTZ |
|  | Suppléant | Philippe TAGAND |
| Président de la **FORMATION DES REFERES** | Patrick FOURNIALS |
|  | Suppléant | Gérard FAU |

**Eléments en vue de l’assemblée générale du CPH de Villefranche :**

**Mardi 2 janvier 2023 à 13h30 OU lundi 9 janvier 2023 à 13h30 :** Prestation de serment (présence obligatoire à l’une des deux dates)

**Mercredi 11 janvier 2023 de 8h30 à 12h00 :** Assemblée Générale dont AG élective

**Jeudi 19 janvier 2023 à 15h00 : Audience solennelle**

**Consignes de vote pour l'élection des** **Présidents/VPts du CPH de Villefranche pour l'année 2023.**

|  |  |
| --- | --- |
| Vice-Président du Conseil | Yves SEGUIGNE |
| Présidente de la Section **ACTIVITES DIVERSES** | Valérie BERRARD |
| Vice-Présidente de la Section **COMMERCE** | Elisabeth BOURLOUX |
| Vice-Présidente de la Section **ENCADREMENT** | Caroline LAFAURE |
| Président de la Section **INDUSTRIE**Référistes | Stephan GALYYves SEGUIGNEEric GENEVOISValérie BERRARDOlivier BROALYArnaud COTTAZ |